



LETTRE D'INFORMATIONS

MARNES *la Coquette*

n° 2020-05

Dons et cotisations à la Caisse des Ecoles 2020

Voir courrier joint.

Aménagement provisoire - boulevard de la République

Du lundi 19 octobre au vendredi 18 décembre 2020

Afin de vérifier s'il est possible, ou pas, de réaliser un aménagement cyclable sur l'ensemble du boulevard de la République, sans toucher aux places de stationnement, une expérimentation va être menée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

La voie de gauche sera neutralisée à la circulation après le carrefour avec la rue de Cazes jusqu'à la sortie du garage de l'immeuble du n°1 boulevard de la République. La circulation se fera donc sur une seule file.

Ce dispositif est prévu pour une durée de 2 mois. S'il devait créer d'importants embouteillages, il serait immédiatement supprimé.

Rénovation de la chaussée - rue de la Porte Blanche

Du lundi 19 octobre au jeudi 12 novembre 2020

Des travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs vont être réalisés sur la rue de la Porte Blanche.

- . Entre le 19 et le 30 octobre, de 8h30 à 17h30, la circulation des véhicules sera interdite, y compris l'accès au Parc de Saint-Cloud,
- . Entre le 2 et le 11 novembre, la circulation des véhicules sera autorisée pour l'accès au Parc de Saint-Cloud,
- . Le 12 novembre, de 8h30 à 17h30, la circulation sera totalement interdite pour la pose du revêtement.

ATTENTION : la sortie du Domaine de Saint-Cloud par la Porte Blanche sera interdite pendant toute la durée des travaux. Il faudra obligatoirement sortir par la Porte Verte (gare de Garches/Marnes-la-Coquette).

Cérémonie du 11 novembre

Mercredi 11 novembre 2020 à 11 heures

En raison des travaux en cours au Mémorial La Fayette, elle se déroulera uniquement au cimetière de Marnes devant le Monument aux Morts. Vous êtes invités à participer à cette manifestation. Un car est à votre disposition si vous le souhaitez. Il partira à **10h30** du parking de l'école de la Marche, à l'angle de l'allée Louvois et sera de retour à 12h00.

Installation d'une borne de recharge électrique

Du lundi 16 novembre au vendredi 20 novembre 2020

Elle sera installée sur le parking devant le presbytère, à destination des tous les particuliers détenteurs d'un véhicule électrique.

Travaux Résidence Séniors

Novembre 2020

Les travaux de construction vont débuter dans le courant du mois de novembre 2020 au 9 rue Yves Cariou. La vitesse sera réduite à 30 km/heure au droit du chantier.

Collecte de vos appareil électriques

Samedi 21 novembre 2020, de 10h00 à 14h00

Place Charles de Gaulle à Ville d'Avray

En partenariat avec Ville d'Avray et ECOSYSTEM, une collecte est organisée le samedi 21 novembre. Vous pouvez apporter : petits appareils (mixeur, aspirateur, téléphone...), matériel informatique (ordinateur, imprimante, scanner...), gros électroménager (réfrigérateur, cuisinière, machine à laver...) et téléviseurs.

Recensement militaire

Rappel : vous venez d'avoir **16 ans**, faites-vous recenser. Cette formalité est obligatoire. Il suffit de vous présenter en mairie avec votre carte d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille de vos parents.

Inscription sur les listes électorales

Afin de vous inscrire sur les listes électorales, deux démarches possibles :

- vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile récent,
- télécharger le formulaire sur le site www.marnes-la-coquette.fr et le renvoyer par courrier ou par mail sgmarnes92@orange.fr avec une copie de votre carte d'identité (recto-verso) et un justificatif de domicile récent.



**Le Maire,
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,**

Christian BARODY-WEISS

Toutes ces informations sont disponibles sur www.marnes-la-coquette.fr

CAISSE DES ÉCOLES

COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE

92430 (Hauts-de-Seine)

Marnes, le 9 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, après la rentrée scolaire, je fais appel à votre générosité pour notre **Caisse des Écoles**.

Cette institution, aujourd'hui plus que centenaire, (elle fut créée par une délibération du Conseil Municipal de 1892), a pour mission traditionnelle de faciliter la fréquentation des écoles et d'aider matériellement les écoliers dont les familles ont des difficultés.

Aujourd'hui, elle joue un rôle essentiel dans la gestion et le développement des services et des activités périscolaires offerts à nos enfants : la restauration scolaire, les visites culturelles, les classes de découverte, les cours d'anglais, et la natation.

Les dons et les cotisations des sociétaires viennent compléter ses ressources, constituées principalement par la subvention de la Commune. En tant que donateur, vous pouvez vous présenter aux élections pour siéger au Comité administratif de la Caisse des Écoles et participer ainsi à son fonctionnement.

Je suis sûre que vous aurez à cœur de manifester personnellement votre intérêt pour les écoles de Marnes en renouvelant votre adhésion ou, pour ceux qui ne le sont pas encore, en devenant sociétaires de notre **Caisse des Écoles**.

D'avance je vous en remercie et vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, mes cordiales salutations.

Le Maire,

Christiane BARODY-WEISS



N.B. : dès réception de votre bulletin d'adhésion, un reçu fiscal vous sera adressé.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT 2020

Nom Prénom

Adresse

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation à la Caisse des Écoles de la commune de Marnes-la-Coquette pour l'année 2020 au titre de membre donateur (à partir de 15 euros) / membre bienfaiteur (à partir de 80 euros), d'un montant de euros.

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Date et signature